

Cabinet MERCIÉ
Société d'Avocats

29, rue de Metz
31000 TOULOUSE
Tél. 05.34.45.54.00
Fax. 05.61.22.58.88
avocats@cabinetmercier.com

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Articles R 322-10 et R 322-11 du Code des Procédure Civiles d'Exécution

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles seront vendus au

Plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience

Du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE,

2 Allées Jules Guesde – BP 7015 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7

Les biens ci-après désignés.

SUR SAISIE IMMOBILIERE

Aux requête, poursuites et diligences du :

-Monsieur le COMPTABLE DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA HAUTE-GARONNE, dont les bureaux sont situés Cité Administrative, 17 Ter, Boulevard Lascrosses, Bâtiment D – 31098 TOULOUSE CEDEX, agissant pour le compte du Trésor Public.

Pour qui domicile est élu chez **Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE**, de la **Société Cabinet MERCIÉ**, SCP d'Avocats associés au Barreau de Toulouse, y demeurant : 29, rue de Metz, laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie-immobilière et leurs suites.

AU PREJUDICE DE :

AVOVENTES

EN VERTU :

- rôle n° 15/01601 mis en recouvrement le 31/07/2015 relatif à l'impôt sur le revenu année 2014
- rôle n° 16/01101 mis en recouvrement le 31/07/2016 relatif à l'impôt sur le revenu année 2015
- rôle n° 18/91101 mis en recouvrement le 31/01/2018 relatif à l'impôt sur le revenu année 2016
- rôle n° 19/91101 mis en recouvrement le 31/01/2019 relatif à l'impôt sur le revenu année 2017
- rôle n° 19/91102 mis en recouvrement le 31/01/2019 relatif à l'impôt sur le revenu année 2016
- rôle n° 21/91701 mis en recouvrement le 30/04/2021 relatif à l'impôt sur le revenu année 2018
- rôle n° 22/93301 mis en recouvrement le 31/12/2022 relatif à l'impôt sur le revenu année 2020
- rôle n° 22/93302 mis en recouvrement le 31/01/2019 relatif à l'impôt sur le revenu année 2019
- rôle n° 23/92701 mis en recouvrement le 30/09/2023 relatif à l'impôt sur le revenu année 2021

Le poursuivant a, suivant exploit de la SELARL PELISSOU, Commissaire de Justice à TOULOUSE, en date du 12 janvier 2024.

Fait notifier un commandement de payer valant saisie, à :

AVOVENTES

D'avoir dans le délai de huit jours à payer au créancier à l'acte, entre les mains de l'Huissier de Justice ayant charge de recevoir, ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié :

La SOMME de 303.135,96 € (trois cent trois mille cent trente-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes) en principal et majorations, suivant bordereau de situation en date du 16 octobre 2023, joint aux présentes, outre les frais de la présente procédure pour mémoire.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte mentionné au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

Ledit commandement contenant en outre toutes les énonciations prescrites par l'article R 321-3 du Code des Procédure Civiles d'Exécution et la déclaration qu'à défaut de paiement des dites sommes dans le délai de huit jours, la procédure afin de vente de l'immeuble se poursuivra et qu'à cet effet, le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

Ce commandement, n'ayant pas été suivi d'effet, a été publié Service de la Publicité Foncière de MURET, le 27 février 2024, Volume 2024 S, numéro 6 et un état hypothécaire sur cette publication a été délivré par le Service de la Publicité Foncière le 28 février 2024.

DESIGNATION :

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION sise à **SAINT-CLAR-DE-RIVIERE (31600), 470, Chemin des Peyrous**, figurant au cadastre de ladite commune, sous les références suivantes :

-Section C numéro 1051 d'une contenance de 11 ares 95 centiares

Et les droits indivis de 1/8ième sur la parcelle à usage de chemin cadastrée
Section C numéro 967 d'une contenance de 11 ares 88 centiares.

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

OCCUPATION

Le bien dont s'agit est occupé par la propriétaire saisie.

ORIGINE DE PROPRIETE :

AVOVENTES est propriétaire du bien dont s'agit pour l'avoir acquis suivant acte de Maître Francis DUGA, Notaire à TOULOUSE, en date du 2 août 2007, publié au service de la Publicité Foncière de MURET le 10 août 2007, Volume 2007 P, numéro 4380.

Par acte de la SELARL PELISSOU, Commissaire de Justice à TOULOUSE, en date du 11 mars 2024, le débiteur saisi a été assigné à comparaître à l'audience d'orientation du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE fixée au JEUDI 30 MAI 2024 à 9 HEURES 30.

Conformément à l'article R 322-10 du Code des Procédure Civiles d'Exécution, sont joints au présent cahier des conditions de vente :

- la copie de l'état hypothécaire délivré le 28 février 2024 sur la publication du commandement de payer valant saisie,
- la copie de l'assignation délivrée au débiteur le 11 mars 2024 pour l'audience d'orientation ci-dessus fixée.

DESCRIPTION :

Telle qu'elle résulte d'un procès-verbal de description dressé par la SELARL PELISSOU, Commissaire de Justice à TOULOUSE, en date du 14 février 2024, ci-après annexé :

URBANISME :

Il est joint aux présentes, les renseignements d'urbanisme obtenus de la Commune de SAINT-CLAR DE RIVIERE (31600), par Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, 29 Rue de Metz.

URBANISME :

Suite à une autre correspondance adressée à la mairie de SAINT-CLAR DE RIVIERE (31600), le 6 décembre 2023, Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, 29 Rue de Metz a pu obtenir les renseignements ci-après annexés :

EXPERTISES :

Le Cabinet d'expertises CEFAA, Expert en Entomologie, 28 Rue des 36 ponts à TOULOUSE (31400), a établi en date du 14 février 2024, concernant l'immeuble saisi

- un rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- un rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante,
- diagnostic de performance énergétique,
- un état des installations électriques intérieures des immeubles à usage d'habitation,
- un état des risques et pollutions,
- un état des nuisances sonores aérodromes.

Une copie de ces rapports est ci-après annexée.

MISE A PRIX :

90.000,00 €

QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS

Fait et rédigé par moi, avocat de la partie poursuivante, soussigné.

Toulouse le 13 mars 2024



CABINET MERCIER

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

20, rue de Metz - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 45 54 01 - Fax : 05 61 22 58 88
avocats@cabinetmercier.com

